

# L'institutionnalisation des communautés minoritaires au Canada : des communautés politiques aux politiques communautaires ?

Yann Fournis

Volume 36, numéro 3, 2017

La complétude institutionnelle en perspective

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1042237ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1042237ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fournis, Y. (2017). L'institutionnalisation des communautés minoritaires au Canada : des communautés politiques aux politiques communautaires ? *Politique et Sociétés*, 36(3), 93–114. <https://doi.org/10.7202/1042237ar>

Résumé de l'article

Objet énigmatique, les communautés sont le sujet d'analyses originales au Canada, qui peinent néanmoins à sortir de la dichotomie entre les approches « socio-centrées » et les approches « stato-centrées » de la politique de la reconnaissance. Dans cet article, nous proposons une lecture néo-institutionnaliste des communautés minoritaires, qui conduit à comprendre les communautés comme le résultat de l'interaction entre les dynamiques sociales internes au groupe et les politiques publiques de construction nationale mises en place par le gouvernement fédéral. Une première partie est consacrée à des travaux sur les identités minoritaires qui, en termes de nationalisme régional ou de complétude institutionnelle, considèrent que les communautés sont des *mini-polities* où l'usage de l'identité permet un traitement collectif des enjeux communautaires. Dans une deuxième partie, nous revenons sur les travaux récents qui suggèrent que les États en Amérique du Nord, formellement « faibles », devraient être compris comme disposant d'une forte capacité d'action, un pouvoir infrastructurel pour construire une *méta-polity*. L'État fédéral a ainsi mis en place des politiques publiques communautaires qui construisent des communautés conformes à ses stratégies de construction nationale. La conclusion revient sur la « nature » des communautés au Canada pour questionner la pertinence de la notion de complétude institutionnelle comme réponse ascendante à la gouvernementalité descendante de l'État fédéral.

# L'institutionnalisation des communautés minoritaires au Canada : des communautés politiques aux politiques communautaires ?

Yann Fournis

*Université du Québec à Rimouski*  
yann\_fournis@uqar.ca

**RÉSUMÉ** Objet énigmatique, les communautés sont le sujet d'analyses originales au Canada, qui peinent néanmoins à sortir de la dichotomie entre les approches « socio-centrées » et les approches « stato-centrées » de la politique de la reconnaissance. Dans cet article, nous proposons une lecture néo-institutionnaliste des communautés minoritaires, qui conduit à comprendre les communautés comme le résultat de l'interaction entre les dynamiques sociales internes au groupe et les politiques publiques de construction nationale mises en place par le gouvernement fédéral. Une première partie est consacrée à des travaux sur les identités minoritaires qui, en termes de nationalisme régional ou de complétude institutionnelle, considèrent que les communautés sont des *mini-polities* où l'usage de l'identité permet un traitement collectif des enjeux communautaires. Dans une deuxième partie, nous revenons sur les travaux récents qui suggèrent que les États en Amérique du Nord, formellement « faibles », devraient être compris comme disposant d'une forte capacité d'action, un pouvoir infrastructurel pour construire une *méta-polity*. L'État fédéral a ainsi mis en place des politiques publiques communautaires qui construisent des communautés conformes à ses stratégies de construction nationale. La conclusion revient sur la « nature » des communautés au Canada pour questionner la pertinence de la notion de complétude institutionnelle comme réponse ascendante à la gouvernementalité descendante de l'État fédéral.

**MOTS CLÉS** communauté, nationalisme minoritaire, instruments de politique publique, néo-institutionnalisme.

---

**ABSTRACT** The institutionalisation of minority communities in Canada: from political communities to community policies? As an enigmatic object, communities are the topic of original analyses in Canada, which are nevertheless embedded in the dichotomy between “society-centred” and “state-centred” approaches of the politics identity. In this

paper, we propose a neo-institutionalist perspective of minority communities that helps to apprehend communities as the result of the interaction between the group's (internal) social dynamics and the (external) nation-building public policies implemented by the federal government. The first part of the paper is devoted to scientific literature on minority identities which, in terms of regional nationalism or institutional completeness, considers that communities are mini-polities where the use of identity allows a collective management of community issues. In a second part, we examine recent literature suggesting that formally "weak" North American states should be considered as having a strong effective capacity for action, an "infrastructural power" to construct a meta-polity. The federal state has thus implemented community public policies that construct communities consistent with its strategies for nation-building. The conclusion focuses on the "nature" of the minority communities in Canada to question the relevance of the concept of "institutional completeness" as a bottom-up response to the top-down governmentality of the federal state.

**KEYWORDS** community, minority nationalism, public policy instruments, new institutionalism.

---

Alors qu'il en existait déjà près d'une centaine de définitions dans les années 1950 (Almgren, 2000), les « communautés » ne cessent d'attirer l'attention, comme en témoignent les débats actuels sur la notion de « complétude institutionnelle » des communautés francophones hors Québec (pour une généalogie: Aunger, 2010; Cardinal et Gonzalez Hidalgo, 2012; Thériault, 2014). Pourtant centrales dans la société canadienne, les « communautés » (minoritaires ou autres) restent un objet assez énigmatique pour bousculer les lignes de partage traditionnelles dans les sciences sociales. Dans une perspective de sociologie politique, cet objet oblige non seulement à prendre en considération les dynamiques sociales et institutionnelles de la formation des communautés, mais aussi, plus largement, à réévaluer le rôle du fédéralisme et de ses instruments politiques.

D'un côté, les travaux de théorie politique ont démontré le dynamisme des communautés dans la société canadienne. La coexistence de plusieurs peuples dans une même structure politique a abouti à des développements stimulants sur la reconnaissance progressive des droits à ces différentes composantes, dessinant un horizon de dialogue multi- ou inter-culturel: un « État multination » (Seymour, 2002; Kymlicka, 2014) ou une « démocratie multinationale » (Gagnon et Tully, 2001). Une riche littérature d'inspiration philosophique ou sociologique, souvent socio-centrée en ce qu'elle se focalise sur les dynamiques informelles structurant la société, a mis en évidence l'invention de « mécanismes nouveaux et créatifs pour accommoder les différences culturelles, ethniques et politique », débouchant sur une « citoyenneté différenciée » combinant participation citoyenne et reconnaissance

culturelle (Kymlicka, 2014). D'un autre côté, les études canadiennes sur le fédéralisme, par définition plutôt stato-centrées, ont observé l'étonnante capacité du système politique canadien à accommoder les contraires. Cela a assuré la coexistence entre des conceptions territoriale et multinationale du fédéralisme, débouchant sur des mécanismes politiques asymétriques (pour un résumé, voir Papillon, 2008 ; voir aussi Simeon *et al.*, 2014). Toutefois, en dépit d'apports substantiels (sur les communautés ou le fédéralisme), ces corpus comportent encore des angles morts. Martin Papillon note à cet effet que l'on en sait encore trop peu, au Canada, sur la « politique des fédérations multinationales », c'est-à-dire le fonctionnement concret du fédéralisme dans son interaction avec la société, ses divers facteurs de changement et de résistance, les dynamiques de mobilisation politique des identités, les structures caractéristiques de son économie politique, etc. (2008 : 134).

Nous voudrions ici contribuer à une analyse qui dépasse l'opposition entre les approches « socio-centrées » et les approches « stato-centrées » des communautés en nous focalisant sur cet entre-deux politique, sur le tissu institutionnel qui naît des relations entre les composantes de la société « civile » et les diverses incarnations de l'État. Cela implique de réévaluer le rôle des institutions politiques dans la formation des communautés, qui sont alors considérées comme un processus de cristallisation institutionnelle, qui émerge des frottements entre la société et le fédéralisme canadien. La complexité des rapports entre les deux ensembles, complexes et pluriels, que sont la communauté et l'État, peut être éclairée en recourant aux outils de la tradition institutionnaliste au Canada (Lecours, 2002), de langue anglaise (Smith, 2002) et de langue française (Cardinal, 2005). De manière générale, le néo-institutionnalisme permet d'envisager les communautés comme des ensembles symboliques lâches et contradictoires (dans sa variante sociologique en particulier) qui subissent de fortes pressions de la part de leur environnement (dans sa variante historique) (sur les différents néo-institutionnalismes, voir Hall et Taylor, 1997 ; et Théret, 2000).

Le néo-institutionnalisme offre une définition hybride, à la fois sociale et institutionnelle, des communautés minoritaires en tant que composantes, originales, des mécanismes classiques de construction des nations par les États. À bien des égards, cette hypothèse est contre-intuitive (en particulier par rapport aux définitions qui opposent les communautés aux institutions). En effet, elle impose de redéfinir les catégories d'analyse des minorités à l'issue d'un détour visant à revaloriser substantiellement l'État canadien, les institutions du fédéralisme et leurs politiques publiques (voir les travaux anciens de Skocpol, 1985, ou ceux plus récents de Leca, 2012). Or, elle est heuristique parce qu'elle met en équivalence les facteurs sociaux et les facteurs institutionnels pour montrer que les communautés canadiennes sont particulières par leurs qualités intrinsèques, mais aussi comme reflet de la construction de l'État canadien, ou de certains de ses processus. Comme

l'observe Leslie Pal (1993), les communautés de langue officielle au Canada sont une illustration forte d'une dynamique d'institutionnalisation où l'action collective et l'État se renforcent mutuellement. Plus précisément, en fonction des équilibres différents avec les groupes concernés, les politiques communautaires offrent suffisamment de souplesse aux gouvernements pour produire des « communautés » à la pièce, par la co-construction des problèmes, des solutions et des modalités de leur jonction (« la » communauté). Cette perspective sur la complétude institutionnelle conduit à observer les communautés au Canada comme une illustration de la déroutante capacité des institutions du fédéralisme à bricoler des oxymorons institutionnels, des formes multiples, ouvertes et opératoires d'« ambivalence institutionnalisée » sur les grands enjeux nationaux<sup>1</sup> (Tuohy, 1992).

La première partie de cet article rappelle les évolutions de la littérature autour des communautés minoritaires et de certaines études du nationalisme et des communautés nord-américaines, qui tendent désormais à déplacer les paramètres canoniques de leur analyse (délaissant en particulier les conceptions totalisantes de la nation). Les groupes culturels, ethniques ou nationaux sont, par-delà leur diversité, des communautés sociopolitiques pénétrées par la société majoritaire environnante mais non dépourvues de marge de manœuvre. Ce sont des réalités précaires dans un contexte instable et complexe, qui naissent de l'institutionnalisation d'un groupe par l'usage d'une identité nationale ou communautaire. Mais elles existent bien comme sujet politique ou, mieux, comme *mini-polities* qui entretiennent une vie publique où sont traités les enjeux collectifs de la communauté.

La deuxième partie met par ailleurs en valeur le rôle instituant de l'État (en l'occurrence essentiellement fédéral, mais aussi provincial) : la faiblesse des États fédéraux en Amérique du Nord, longtemps valorisée dans une littérature classique inspirée du canon européen (où la force de l'État se mesure à ses capacités fiscales et militaires), est largement apparente parce que le fédéralisme dispose d'un fort pouvoir de coordination infrastructurelle, c'est-à-dire d'une capacité à influencer les acteurs sociaux – comme en témoignent nombre d'analyses des politiques publiques. Ainsi, depuis plusieurs décennies, l'État fédéral s'est imposé dans l'espace public comme la *polity* par excellence, c'est-à-dire l'unité politique dernière<sup>2</sup> ; dans ce déploiement, il s'est saisi des « communautés » minoritaires, les instituant comme

---

1. Tuohy (1992 : xvii et 4) résume cette « ambivalence institutionnalisée » : « ce qui semble distinctif pour les institutions canadiennes est leur extraordinaire capacité à incarner des principes contradictoires au sein de structures suffisamment ambiguës pour permettre des accommodations ad hoc dans le temps », sur des sujets essentiels.

2. Des points de vue juridique (sans ordre supérieur), politique (l'appartenance y est par définition obligatoire) et symbolique (par sa mission d'« assertion symbolique d'une identité collective englobante ») (Leca, 2012).

des instruments d'un type spécifique de politiques (les politiques constitutives), qui relayent dans la société la stratégie étatique de construction nationale. À la construction du fédéralisme par le haut (et par les institutions) répond ainsi un mouvement d'intégration de la société canadienne par le bas (et par les communautés).

### **Des communautés minoritaires aux *mini-polities***

Longtemps dominées par un postulat de totalité ou de complétude, les études du nationalisme s'ouvrent désormais à des conceptions plus processuelles, partielles, de la construction des groupes nationaux. Les réflexions centrées sur la réalité sociologique des constructions nationales conduisent ainsi à les envisager en termes plus « inconfortables » de complétude institutionnelle et de *mini-polity*.

#### ***Les études du nationalisme : du postulat de totalité aux réalités fuyantes des groupes nationaux***

Les études du nationalisme ont considérablement assoupli leur objet, passant d'une valorisation du rôle de la culture (et de sa continuité) à une définition plus constructiviste ou relationnelle des identités (Dieckhoff, 2000 ; Roger, 2001 ; Özkırımlı, 2010). Pourtant, elles sont longtemps restées focalisées sur un paradigme (au moins implicite) de totalité. Certes, la dynamique motrice de la construction des nations pouvait varier. Pour les « modernistes », la modernité explique l'essor du nationalisme comme principe politique trouvant sa quintessence dans le volontarisme d'État (voir Gellner, 1989) ; pour ceux qui insistent sur l'adaptation des cultures à travers les siècles (les « pérennialistes »), le nationalisme naît d'un mouvement collectif de valorisation de la culture et de l'histoire ethniques (voir Smith, 1995). Mais toute construction nationale pouvait s'évaluer selon un principe de congruence (plus ou moins poussée) entre une communauté politique (un État, sous une forme achevée) et une communauté culturelle (ethnique). Ces lectures fondatrices du nationalisme ont cependant connu des exceptions de plus en plus nombreuses : au-delà de leur commodité analytique (lors de la décolonisation ou dans l'Europe post-communiste des années 1990), elles restaient aveugles à certaines dynamiques hétérodoxes du nationalisme<sup>3</sup>, qui exigent des analyses nouvelles.

Plusieurs courants tendent aujourd'hui à repenser le nationalisme en valorisant le rôle qu'occupent les cadres discursifs et symboliques dans la construction des groupes nationaux (Özkırımlı, 2010), prenant à contre-pied

---

3. Ainsi : la vague nationalitaire des années 1970, les réalités diverses des communautés culturelles ou politiques au Canada, le regain des « nationalismes régionaux » en Europe, etc.

le postulat de la totalité sous deux acceptions. D'abord, une formation nationale ne peut être considérée comme totale, puisque la construction des groupes est par définition un phénomène inachevé, précaire, instable (des « champs relationnels », selon Brubaker, 1996), qui relève des dynamiques de luttes et de mobilisations pour la représentation du groupe. Ensuite, la culture n'est pas un ensemble stable donnant sens au groupe, parce qu'elle est essentiellement un stock de ressources, de symboles nationaux (politiques et culturels), dont l'usage politique, assez libre, crée des schémas de discours et de pensée qui font advenir un groupe « national ». Bref, un groupe prétendant à être une nation relève d'un travail politique sur lui-même, et non d'un héritage ethnique, visant à faire naître une communauté politique (voir Calhoun, 1997).

Cette redéfinition des groupes nationaux rejoint l'effort du néo-institutionnalisme pour déplacer le regard sur les institutions : celles-ci sont moins des formes institutionnelles achevées (offrant du jeu aux acteurs) qu'un cadre cognitif produisant divers processus d'intégration interne (DiMaggio et Powell, 1997). En l'occurrence, ces approches ouvrent à des conceptions dynamiques et subtiles des communautés nationales. Ici, le nationalisme est un discours reliant identité nationale et participation démocratique dans les conflits autour de la définition des communautés comme sujets politiques. Concrètement, cela débouche *a minima* sur l'institutionnalisation d'un forum national, d'une scène de débats, de discours et de symbolisation où le groupe est l'objet d'un travail discursif et symbolique qui contribue à son « cadrage », à opérer une définition des origines, des enjeux et des potentiels nationaux. Il reste cependant à évaluer le rôle exact des institutions formelles essentielles lorsqu'il est question de mobilisation minoritaire : les institutions de l'État englobant.

### ***Nationalismes et communautés minoritaires comme mini-polities***

Cette redéfinition du nationalisme trouve des échos dans l'étude de différents cas de communautés minoritaires dotées d'institutions formelles solides (les nationalismes régionaux examinés par Keating) ou, sur un mode plus discret, d'institutions civiques informelles (les communautés ethniques issues de l'immigration, envisagées par Breton).

1) Du côté des communautés nationalitaires, Michael Keating (1996) a montré que, dans certaines régions dotées d'institutions formelles puissantes, la problématique de la construction nationale (*nation-building*) ne repose plus sur l'association étroite entre l'ethnicité, la nation et l'État, mais sur l'usage du nationalisme. Ainsi, il faut moins chercher le fondement de la nation dans la « nature » (ethnique ou civique) de la culture ou le rôle de l'État (qui est un but parmi d'autres du nationalisme) que dans les fonctions que remplit le nationalisme, notamment au sein de la société civile (incita-



tion à l'action collective, médiation entre l'individu et le collectif, etc.). Cette souplesse de l'usage du nationalisme explique sa pertinence dans le nouveau jeu territorial (*new territorial politics*) qui revalorise les territoires comme lieu d'échanges politiques, système d'action collective, voire comme sujet politique collectif (voir aussi Keating, 2008; et Cardinal et Papillon, 2011; sur la diversité des voies possibles, voir Keating, 2001; 2003).

Ainsi, le nationalisme régional est un projet collectif, pluraliste et ouvert, qui vise à articuler des relations politiques et sociales autour de valeurs communes nationales, sur les plans économique (autour de la compétitivité), social, culturel (avec le maintien d'une identité collective favorable à une réflexivité, un débat et une action collectifs) et politique (dans une compétition démocratique pour la définition d'un intérêt collectif légitime). Cette redéfinition du nationalisme le rend apte à mener une œuvre de construction nationale dans l'espace, en limitant l'éclatement des différentes dimensions qui traversent le territoire par la construction d'une « capacité politique » territoriale.

Ces travaux ne sont pas exempts de critiques, notamment parce qu'ils se focalisent trop souvent sur les histoires à succès (en matière économique: Lovering, 1999), sur les facteurs d'intégration (plus que d'éclatement; voir Jouve, 1998) ou sur la dimension instrumentale de l'identité (Cardinal et Papillon, 2011). Or, non seulement ces cas sont importants (voir par exemple Keating et McEwen, 2006), mais ce cadre permet d'analyser aussi des cas à l'intégration imparfaite (Le Galès et Lequesne, 1998; Pasquier, 2004; Fournis, 2006), car rien n'implique que la construction nationale soit par définition achevée. Certes, les nationalismes minoritaires ne peuvent plus intégrer fortement les différentes logiques en présence dans les territoires. Mais ils sont d'autant plus importants lorsqu'ils opèrent à leur échelle une réconciliation partielle de ces dimensions (à côté des tentatives simultanées, situées à d'autres échelles – étatique, continentale, locale, etc.), alors que nombre d'autres facteurs poussent à l'éclatement.

2) De l'autre côté du spectre des communautés minoritaires, les communautés, issues de l'immigration ou non (notamment au Canada), sont dotées d'une structure politique plus ou moins formelle. Tel est l'objet des travaux de Raymond Breton sur les petites communautés ethniques qui, sans prétendre à une culture ou à une expression étatique de type total, font un usage politique de l'identité communautaire pour assurer leur pérennité. À propos des communautés immigrantes à Montréal (Breton, 1964) puis des groupes francophones au Canada (Breton, 1994), cet auteur propose en effet une redéfinition institutionnelle de la construction des communautés: l'identité collective est envisagée de manière souple, en fonction de sa capacité institutionnelle à fournir des services à ses membres. Cette acception de l'identité communautaire déplace le débat selon deux dimensions et, sous condition d'amendement (pour nuancer son biais fonctionnel), rappelle que



la construction des communautés minoritaires peut s'envisager au Canada comme accompagnant celle du fédéralisme.

D'une part, cette analyse envisage les communautés culturelles autour d'un continuum entre les communautés les plus subtiles, fondées essentiellement sur des relations interpersonnelles, et les communautés, peu nombreuses, qui disposent d'institutions fortes fournissant tous les services à leurs membres (par diverses organisations : religieuses, éducatives, etc.). D'autre part, ces communautés sont fondamentalement non étatiques, puisque leurs institutions participent à l'intégration à la société englobante sur le mode d'un « gouvernement non officiel » qui entretient des processus politiques actifs<sup>4</sup> en dehors des institutions étatiques ou formelles (Breton, 1983 ; et 2005 : 204). Les communautés considérées ne sont donc ni des totalités culturelles, ni des totalités politiques, mais bien des réalités précaires, animées par des tensions entre des objectifs divergents<sup>5</sup>. Pourtant, elles fonctionnent comme des instances politiques de construction communautaire. En lien nécessaire avec un système politique plus large, ces communautés constituent une *mini-polity*, où les institutions forment des cadres de sociabilité<sup>6</sup> et soutiennent une dynamique politique de vie et de débats publics permettant une gestion des enjeux fondamentaux de la communauté par elle-même (Breton, 1983 ; et 2005 : 202). Et certaines communautés disposent d'une extension institutionnelle qui les dote d'une capacité effective à organiser les relations sociales, leur confère un cadre institutionnel plus ou moins étendu. Dans cette perspective, la notion de complétude institutionnelle désigne précisément la capacité institutionnelle d'intégration des liens divers (sociaux, institutionnels, économiques, culturels) qui traversent le groupe social, sans renoncer à une vie démocratique.

Cette analyse a naturellement suscité des critiques. Issue de la tradition de la sociologie ethnique américaine, elle doit en effet être modifiée pour refléter les spécificités sociales et politiques du Canada. En premier lieu, la définition des institutions conserve un biais utilitaire et pragmatique, proche du choix rationnel et de la mobilisation des ressources, soupçonné de laisser de côté la définition substantielle de l'historicité nationalitaire (Thériault et Meunier, 2008 ; Thériault, 2014). Cependant, la dimension instrumentale de la mobilisation des ressources peut assez aisément être combinée avec

---

4. Processus décisionnel, cadres de mobilisation des ressources, gestion des conflits, etc.

5. Notamment l'exercice du pouvoir et la définition de buts collectifs (politiques), la maintenance de la communauté (participation aux affaires publiques et définition de l'identité collective) ou encore la dialectique entre les pressions environnementales issues de la société englobante et les mobilisations compétitives dans la communauté.

6. La présence des institutions catalyse les relations sociales intra-communautaires, en activant des réseaux spécifiques dans la communauté, à la fois sociaux (extension de réseaux personnels, substitution aux liens extérieurs) et politiques (animation d'un débat public, entretien de clientèles).

d'autres paradigmes d'analyse, entre autres la variante récente du néo-institutionnalisme sociologique<sup>7</sup>.

Une seconde critique renvoie plutôt aux effets « dépolitisants » d'une conception des communautés qui, notamment aux États-Unis, les place souvent contre ou à distance de l'État et des gouvernements (Donzelot, 2003). Plus précisément, cette acception de la communauté peine à intégrer l'interaction systématique avec les gouvernements, locaux ou supra-locaux (sur l'angle mort de l'École de Chicago à cet égard : Ratier-Coutrot, 1986), ainsi que leurs effets sur et dans les communautés (bureaucratie, clientélisme, négociations locales des normes nationales et ainsi de suite)<sup>8</sup>. Or, une analyse dichotomique est insuffisante puisque, à partir des années 1960 au Canada, les gouvernements (fédéral et provinciaux) mobilisent les identités nationales et communautaires comme des vecteurs pour construire « leur » État-nation... Un amendement conséquent de l'analyse de la complétude institutionnelle est donc nécessaire : le néo-institutionnalisme historique permet d'y injecter des éléments de temps long ou issus du contexte historique et politique.

### **Les communautés comme politique publique de construction nationale**

S'il est vrai qu'une part essentielle de la vitalité des identités minoritaires réside dans leur potentiel interne, il convient de ne pas négliger leur insertion profonde dans une société englobante où l'État central occupe une place prépondérante. Certaines dynamiques externes, étatiques, contribuent puissamment à la création des communautés minoritaires. Si cette réalité est assez connue en Europe (par l'intermédiaire de la thématique de la décentralisation des institutions formelles : voir notamment Rokkan et Urwin, 1983 ; Keating, 1999), elle est plus discrète en Amérique du Nord, où elle concerne aussi les communautés minoritaires. Ces dynamiques dessinent une figure paradoxale du fédéralisme : bien plus influent que sa structure formelle le laisse paraître, il « apprivoise » la société en fabriquant des instruments de politiques publiques qui confèrent aux « communautés » une fonction de relais ou d'incarnation du fédéralisme.

---

7. Comme Breton lui-même le propose en prenant en compte les conflits entre les groupes autour de l'interprétation de l'histoire et de l'identité collective (1983 : 26-28), ses travaux sont proches de l'institutionnalisme du choix rationnel, mais peuvent être élargis aux dimensions symbolique, discursive et cognitive de la famille du néo-institutionnalisme sociologique.

8. Pour des analyses alternatives appliquées au cas français valorisant l'intermédiation des leaders – les « notables » – et la bureaucratisation du local, voir celles du Centre de sociologie des organisations, par exemple Crozier et Thoenig (1975) ; et Grémion (1976).

### ***Les études de l'État : de l'État faible aux instruments de politiques publiques***

En dépit de travaux conséquents (Wright et Cassese, 1996 ; Jacobs et King, 2009), il n'existe pas de théorie forte de l'État qui saurait rendre raison de sa capacité de résilience face au contexte contemporain. Au Canada, le fédéralisme et la solidité de la « société civile » contribuent encore à complexifier la donne (ce dont témoignent les nombreux travaux sur le fédéralisme : Smith, 2002 ; Papillon, 2008 ; ou sur l'économie politique canadienne : Jenson, 1997 ; Howlett *et al.*, 1999). Il est vrai que les apparences de l'État en Amérique du Nord sont trompeuses : le fédéralisme a longtemps été associé à un État faible (par opposition à un État européen fort), c'est-à-dire peu centralisé et laissant une large place à une société civile puissante (pour une relecture critique de cette tradition analytique de l'État aux États-Unis : Gerstle, 2009). Or, ces deux caractéristiques pourraient au contraire indiquer non seulement la subtilité de l'État au sens large et dans toute sa complexité (la faible centralisation des pouvoirs au niveau fédéral indiquant parfois la puissance des États fédérés). Plus profondément, ces conditions ont peut-être été propices à l'affirmation d'un État fédéral dont la puissance réside moins dans la force « pure » que dans la légitimité et l'efficacité nécessaires pour négocier avec des interlocuteurs politiques et sociaux puissants. Telle est l'hypothèse de Desmond King et Robert C. Liebermann (2001) dans le cas états-unien : selon une logique de « force dans la faiblesse », la faiblesse apparente du fédéral cache le travail discret de politiques publiques qui encadrent les ordres fédérés, et ce type de construction étatique oblige à s'écarter des définitions les plus classiques de l'État (insistant sur la définition formelle du pouvoir ou le « paradigme fiscal militaire » de l'État « fort ») pour l'aborder suivant un mode assoupli (formel et informel) et élargi au-delà des seules politiques de domination fiscale et militaire.

L'État n'est plus défini par son « pouvoir sur » la société (au sens de contrôle), mais par son « pouvoir de » mener à bien ses stratégies, de mettre en place des politiques publiques (King et Le Galès, 2011). Selon Michael Mann, ce « pouvoir de l'État » est entendu comme « pouvoir infrastructurel », c'est-à-dire comme « la capacité de l'État à effectivement infiltrer la société civile et à mettre en œuvre sur le plan logistique des décisions politiques » pour coordonner les activités qui y prennent place (2003 : 54). Suivant cette définition, il s'agit d'observer l'État tel qu'il existe, par le bas, en évaluant sa force effective, en fonction de son pouvoir de coordination infrastructurelle ou de sa capacité bureaucratique. Cela rejoint l'intérêt de la sociologie de l'action publique pour saisir l'État au moment de la mise en œuvre des politiques publiques et dans le contexte concret des arrangements sociopolitiques qui l'entourent (King et Le Galès, 2011). En particulier, la notion d'instrument de politique publique permet de tracer les recompositions étatiques, avec

l'irruption de nouvelles figures de l'État qui exerce une direction sur la société moins sur le mode du commandement direct et coercitif que sur le mode d'un gouvernement à distance, par la régulation et la mobilisation<sup>9</sup>.

Cette définition large autorise donc une relecture du rôle de l'État, non plus à partir de la structure formelle du fédéralisme mais plutôt en fonction de la capacité des États à influencer la société, à produire une société fédérale ou à opérer une fédéralisation de la société, par ses moyens bureaucratiques propres ou par ses instruments de politique publique. Voilà qui rejoint les travaux anciens sur la construction des sociétés nationales par les États bureaucratiques (Rokkan et Urwin, 1983; Flora *et al.*, 1999), mais en vertu des logiques nouvelles de l'action publique, où les politiques substantielles sont remplacées par des politiques constitutives (Duran et Thoenig, 1996).

Traditionnellement, le rôle de l'État était évalué en fonction de sa capacité à produire des politiques substantielles, qui découlait d'une définition unilatérale des problèmes publics et des programmes d'action destinés à les traiter – ce dont témoignent les études classiques du nationalisme, où l'État est à la fois porteur de la culture et de l'identité nationales légitimes et instituteur des mécanismes institutionnels de leur diffusion (Gellner, 1989; Noiriél, 2001). Or, avec l'affirmation simultanée des territoires, de la globalisation et d'acteurs tiers (privés, sociaux, etc.), l'État affaibli parie plutôt sur des politiques constitutives, qui influencent indirectement la société, par une coercition légère portant moins sur les acteurs que sur les contextes de leurs actions (Lowi, 1972; Duran et Thoenig, 1996). Concrètement, l'État n'impose plus à la société un intérêt collectif défini sur mode monologique, mais se contente d'organiser et de piloter un dialogue visant l'émergence de l'intérêt collectif à partir des dynamiques informelles préexistantes dans la société (en matière de culture minoritaire: Fournis, 2010). Sous cette perspective, les instruments de politique publique mobilisés par les États fédéraux (c'est-à-dire central et fédérés) en vue de construire une nation révèlent un fédéralisme en action, une gouvernementalité spécifique qui diffuse son influence sur le mode d'un guidage encadrant à distance les compréhensions des acteurs sociaux et les relations qu'ils nouent autour des instruments. Cela conduit à relire les rapports entre fédéralisme et communautés, sur le mode d'un État formellement discret mais très influent – une sorte de « fédéralisme apprivoisé » de sa société<sup>10</sup>, qui s'appuie sur les communautés et leurs représentants.

---

9. Selon une approche sociologique, les instruments de politique publique sont « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2005: 13; pour un bilan récent: Lascoumes et Simard, 2011; Halpern *et al.*, 2014).

10. *A contrario* de la figure de l'État en France qui, en dépit de sa structure formelle « forte », apparaissait en fait comme un « jacobinisme apprivoisé » par l'informel (voir Grémion, 1976).

### *Les communautés comme instruments de politique publique*

Si la réalité des communautés ethniques est connue en Amérique du Nord depuis des décennies (notamment du fait de l'École de Chicago), plusieurs États se saisissent de la thématique communautaire à partir de la fin des années 1960<sup>11</sup>. À partir d'une comparaison des politiques sociales aux États-Unis et au Québec, David A. Rochefort, Michael Rosenberg et Deena White (1998) soulignent que les « communautés » telles que construites par les politiques d'État ne correspondent plus guère aux analyses sociologiques des communautés ethniques ou territoriales. Ces dernières sont avant tout des instruments nouveaux de politique publique, en ce que l'usage de la communauté permet d'atteindre certaines fins qui seraient plus difficilement atteintes par d'autres biais.

Plus précisément, les auteurs observent que les *community-focused policies* sont complexes, modulables et adaptatives<sup>12</sup>; elles sont aussi doublement politiques, en tant que politique publique (*policy*) et en tant que reflet de la *polity* englobante. D'abord, en tant qu'instrument de politique publique, une « communauté » type désignerait à la fois un cadre géographique local d'une offre de services sociaux alternatifs, une dynamique de construction de capacités humaines et organisationnelles et un mode de fabrication et de gestion de programmes non gouvernementaux, décentralisés et participatifs<sup>13</sup>. Cette première définition correspond aux critères minimaux et s'applique à l'ensemble des communautés observables aux États-Unis et au Québec – et plus largement au Canada (sur le Québec, voir notamment White, 1994; Vibert, 2007). Elle peut aussi en hypothèse être élargie au-delà de la sphère des politiques et des services sociaux pour concerner les différentes politiques instituant des communautés (voir infra). Cependant, la flexibilité de l'instrument assure son adaptation à son contexte, temporel ou spatial, et en particulier à la culture politique (ou au style) de la société environnante. Les communautés créées par les politiques publiques ne remplissent ainsi pas les mêmes fonctions dans des sociétés différentes: mobilisées aux États-Unis dans une optique de désinstitutionnalisation favorable à l'individualisme plus qu'à l'État, les communautés sont plutôt chargées au

11. Sans être exhaustif, rappelons que les enjeux sont multiples : les inégalités raciales, la crise urbaine ou la recomposition de l'État providence aux États-Unis (Rochefort *et al.*, 1998; Donzelot, 2003); les inégalités linguistiques, l'intégration des immigrants, les tensions territoriales (urbaines et périphériques) et l'affirmation de l'État providence au Canada (et dans ses provinces) (Tremblay et Fontan, 1994; White, 1994; Rochefort *et al.*, 1998; Helly, 2001).

12. Concrètement, il s'agit d'un type d'instrument complexe (qui ne peut se réduire à un seul critère), modulable (qui a différentes significations et différentes fins; ambigu par nature) et évolutif (qui s'adapte aux impératifs des différentes époques).

13. Ces critères sont : la localisation, une offre de service alternative, basée sur la communauté, un appui à la construction de capacités humaines et organisationnelles, l'attribution de responsabilités à des organismes non gouvernementaux et le développement de formes décentralisées de fabrication de politiques publiques et de planification (Rochefort *et al.*, 1998).

Canada (en l'occurrence au Québec) de prolonger la mission d'intégration nationale, d'orientation collectiviste et interventionniste, que l'État assume traditionnellement (Rochefort *et al.*, 1998).

Cette redéfinition politique de la communauté, comme un instrument de politique publique mis en œuvre par l'État dans la poursuite de sa mission d'intégration nationale, décrit assez bien la spécificité de l'État canadien et des communautés qu'il a pu mettre en œuvre – au regard d'autres expériences nationales. En particulier, elle insiste sur les grands paramètres de ce qu'est une communauté au sens de politique publique (à la fois un cadre, une dynamique sociale et un style décisionnel) ainsi que sur son rapport nécessaire à l'État et au régime politique. Elle semble ainsi combler une lacune de certaines comparaisons qui, centrées sur des expériences limites, opposent souvent les communautés aux institutions dans une logique à somme nulle, aux États-Unis (en faveur des forces sociales) ou en France (en faveur des institutions) (ainsi des politiques de développement en milieu urbain aux États-Unis et en France ; voir Donzelot, 2003). Toutefois, l'intérêt du fédéralisme canadien est précisément d'avoir articulé plus ou moins fortement les politiques portées par les institutions publiques et les politiques orientées vers les communautés, d'avoir combiné la construction du fédéralisme par le haut (et les institutions) et l'intégration de la société canadienne par le bas (et les communautés). Prenons seulement un exemple : les politiques de soutien à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

### ***L'exemple de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick***

Le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est intéressant parce que, initialement marginalisée (Cimino, 1977) comme nombre de communautés francophones hors Québec, elle a obtenu une reconnaissance et une complétude remarquables. Ce succès se nourrissait autant des dynamiques internes à la communauté que des arrangements institutionnels externes, au point de représenter l'incarnation unique d'un Canada authentiquement binational. Toutefois, les tendances récentes sont plus ambiguës, illustrant aussi les limites de politiques publiques qui risquent d'épuiser la vitalité des communautés, sous l'effet du poids et des exigences croissantes des négociations entre élites.

Historiquement, la communauté acadienne était dynamique, entreprenant une résistance collective autour de la référence nationale après 1860 (Dumont, 1997). Les élites de la communauté se sont en particulier mobilisées dans l'après-guerre, s'orientant de plus en plus vers l'État à mesure qu'il prenait un rôle modernisateur (avec la relance de la Société nationale des Acadiens en 1953) et acquérant un leadership pour une juste intégration dans les structures de pouvoir provinciales et canadiennes (Belliveau, 2008). Or, un temps, les institutions politiques répondent à la fois au niveau provincial



(avec le premier ministre Louis Robichaud en 1960 et le programme « Chances égales pour tous ») et fédéral (avec la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963-1969 et la *Loi sur les langues officielles* en 1969) (Bouchard et Vézina, 2001 ; Thériault, 2001 ; Young, 2001). Bref, le cas acadien est une belle illustration du jeu à somme positive qui réactive les communautés dans les années 1960, où l'identité interne est actualisée pour assurer une meilleure intégration externe, dans les mécanismes bureaucratiques et les politiques publiques volontaristes des gouvernements.

Certes, cette nouvelle dialectique communautaire va rapidement devenir sinon décevante, tout au moins plus complexe, lorsque apparaissent les limites des grandes politiques d'égalité des années 1960-1970. Tandis que la communauté acadienne se divise (avec des contestations, symbolisées par le Parti acadien qui déstabilise un temps l'électorat acadien ; Cross et Stewart, 2001), les politiques provinciales et fédérales vont se transformer rapidement. L'heure n'est plus aux grandes politiques fédérales d'aménagement du territoire (Savoie et Beaudin, 1988) qui avaient fait l'objet de fortes mobilisations (Allain et Côté, 1984), mais plutôt à une réorientation de l'action de l'État qui, à l'issue d'une – vive – pression (Gauvin et Jalbert, 1986), canalise les revendications de la communauté vers des secteurs de politiques publiques (éducation, animation sociale). Au Nouveau-Brunswick, la convergence remarquable des politiques fédérales et provinciales confère progressivement aux communautés des gains notables en matière linguistique et culturelle, mais au détriment d'une dynamique politique et démocratique d'ensemble (Allain *et al.*, 1993). À l'échelle du pays, ce mouvement va s'accroître à partir de 1988, avec la refonte de la *Loi sur les langues officielles*, qui va aboutir à la création d'une nouvelle gouvernance, censée être participative et horizontale et destinée à favoriser l'épanouissement des communautés en finançant des interventions dans des secteurs clés pour la communauté (économie, santé, immigration, justice, etc.) (Cardinal et Hudon, 2001). Toutefois, ces logiques de collaboration débouchent sur une transformation substantielle de la gouvernance communautaire, dominée par des processus politiques peu lisibles et opaques où la légitimité devient problématique et une tendance à la bureaucratisation des pratiques communautaires. Tout cela évoque « une gouvernance morcelée, fortement encadrée par l'État et reposant pour l'essentiel sur les réseaux associatifs communautaires, qui sont d'ailleurs faiblement ancrés dans la population » (Forgues, 2010). Il y aurait donc une crise de la capacité des communautés à se mobiliser, du fait d'une orientation croissante vers l'État et ses financements (Landry *et al.*, 2010), accompagnant *de facto* la création d'une identité éclatée, d'une « acadianité fragmentée » (Thériault, 2007 : 50).

Ces analyses critiques de l'État et de ses politiques communautaires peuvent être utilement prolongées par une analyse néo-institutionnaliste.



Car ces effets pervers parlent moins de la communauté elle-même que de la « politique communautaire » censée la soutenir – et à cette aune, elle possède sans doute les mêmes qualités et défauts que l'ensemble des politiques communautaires au pays depuis quelques décennies, aux effets démobilisants (pour une analyse proche des politiques communautaires au Québec : White, 1994 ; Dionne et Tremblay, 1999 ; Tremblay, 2003 ; Tremblay et Fournis, 2016). Il faut cependant se garder d'opposer les deux types de facteurs : la construction des communautés est un jeu à somme non nulle entre les dynamiques externes, liées aux mécanismes bureaucratiques de l'État canadien, et les dynamiques internes, liées aux processus de la vitalité sociopolitique. Concrètement, cela pousse à réévaluer le rôle du politique dans le fonctionnement concret des communautés, ainsi que la fonction d'intermédiation de leurs leaders : ceux-ci se sont trouvés enrôlés dans le style canadien de gouvernance, fondé sur l'accommodation néo-corporatiste entre élites, qui les conduit à assumer un rôle de « notables », c'est-à-dire à la fois animateurs des communautés (comme champ social) et intermédiaires entre elles et l'État (ou ses incarnations multiples). Ces leaders doivent se situer simultanément dans les deux champs et en « traduire » les exigences de manière cohérente pour pérenniser leur communauté dans leur pratique au quotidien.

Cette perspective néo-institutionnaliste combine les enjeux de la « société globale » et de la « complétude institutionnelle ». Joseph Yvon Thériault et E.-Martin Meunier ont distingué la problématique de la « société globale », porteuse d'une « intention vitale » pleine et substantielle, de celle de la « complétude institutionnelle », relevant plutôt de la compétition stratégique entre organisations pour des ressources rares (Thériault et Meunier, 2008 ; sur la complétude institutionnelle comme « système relationnel avec son environnement » excluant une réflexivité nationalitaire, voir aussi Thériault, 2014). Or, l'intérêt majeur des études sur le nationalisme repose initialement sur l'articulation nécessaire entre une culture et un État ou tout au moins (dans une perspective plus processuelle désormais indispensable ; voir supra) entre une dynamique d'intégration culturelle et une dynamique d'intégration politique. Il est ainsi possible de distinguer « l'intention » culturelle de la « prétention » politique – toutes deux essentielles – pour mieux examiner systématiquement leur association dans un projet nationalitaire. Cette hypothèse a deux implications conceptuelles non négligeables.

D'abord, elle permet de combiner les dynamiques culturelles et les dynamiques politiques : si l'État ou les institutions politiques sont des univers de sens et de pratiques historiquement situés, alors la mobilisation nationalitaire vise par définition à articuler dans un projet collectif à la fois une lutte pour l'intégration culturelle et une lutte pour l'intégration politique. Et cette prétention politique et institutionnelle (à l'égard du fédéralisme) explique sans doute une large part des divergences observables entre communautés

francophones, au Québec et hors Québec, depuis les années 1960. La francophonie canadienne se déploie sans heurts au Québec dans le cadre institutionnel de la province (relevant des analyses de Keating) alors que, hors Québec, elle ne trouve que peu de soutien en dehors des politiques communautaires fédérales (à l'exception du Nouveau-Brunswick) (relevant plutôt des analyses de Breton). Pour comprendre la forme qu'a prise le Canada français, il faut sans doute sonder les reins et le cœur des communautés concernées, mais aussi évaluer l'influence des institutions du fédéralisme.

Cette complémentarité entre les notions de « complétude institutionnelle » et d'« intention vitale » nationale permet enfin d'examiner concrètement le rôle des leaders communautaires dans l'avenir des communautés francophones minoritaires. La réévaluation des dynamiques politiques du fédéralisme met en avant la complexité nécessaire du travail des représentants des communautés. S'il est vrai que le nationalisme trouve son principe moteur dans l'articulation entre institutions politiques et dynamiques culturelles, alors le cœur du projet nationalitaire ne peut être univoque. Il y a bien deux scènes du déploiement nécessaire du projet national, dont le sort hors Québec dépendra sans doute de la capacité des élites francophones à se situer à la fois sur le « front extérieur » du fédéralisme (pour conquérir une relative complétude institutionnelle) et sur le « front intérieur » de la vitalité sociopolitique (pour entretenir une communauté relativement globale). Et la tâche est immense.

## Conclusion

Certaines théories du nationalisme et des identités nationales ont opéré un saut qualitatif, en envisageant la construction des groupes nationaux moins sous la forme d'une congruence entre un État et une culture que sous la forme de processus d'institutionnalisation partielle et inachevée de groupes sociaux. Cela rejoint certains travaux sur les communautés minoritaires qui, dotées ou non d'institutions formelles, usent de l'identité nationale ou communautaire pour nourrir un débat démocratique ou réguler les influences extérieures en fonction d'un projet collectif, d'une capacité territoriale (pour les nationalismes régionaux) ou d'une complétude institutionnelle (pour les communautés ethniques) plus ou moins étendus. Ces travaux présentent cependant certaines limites, essentiellement liées à un biais potentiellement instrumental et à la prise en compte du contexte<sup>14</sup>, mais auxquelles le néo-institutionnalisme semble en mesure de répondre.

---

14. Le nationalisme régional valoriserait trop le contexte (et ferait de l'identité nationale un instrument d'intégration interne et d'adaptation externe, surtout observable dans les « bons » cas), alors que l'analyse de la complétude institutionnelle le prendrait trop peu en compte (faisant de l'identité communautaire un ensemble d'instruments et de ressources mobilisables, quels que soient les rapports politiques et les politiques publiques à l'égard des communautés).

Une dynamique essentielle de cette institutionnalisation des communautés minoritaires est liée à l'État lui-même et ses nouvelles politiques publiques : selon cette perspective, les communautés ne relèvent plus d'une société civile par définition distincte de l'État, mais sont bien des instruments de politique publique par lesquels l'État exerce une influence effective dans la société. Cette conclusion paradoxale rend assez bien compte de l'ambivalence des communautés au Canada qui, le plus souvent étroitement soumises aux stratégies publiques nationales, ont la plus grande difficulté à sortir de la définition étatique d'une communauté, qui se rapproche de la définition d'une politique constitutive (à la fois un cadre, une dynamique sociale et un style décisionnel). Cette définition bureaucratique de la communauté se révèle d'ailleurs en grande tension avec les dynamiques internes à la communauté. Les analyses critiques des politiques à l'égard des communautés francophones minoritaires soulignent ainsi que, concrètement, la logique d'intégration étatique semble bien l'emporter dans certaines communautés sur les dynamiques internes de délibération et de projet collectif. En ce sens, il s'agit donc d'un piège, qui indique que l'État, par sa nature même, ne peut que transmuier les *mini-polities* (Breton, 1983) en *policies* (Rocheffort *et al.*, 1998). L'étude de cette spécificité canadienne des communautés qui participent du pilotage discret de la société par les gouvernements mériterait d'être prolongée, en direction du mouvement communautaire au sein des provinces.

### Bibliographie

- Allain, Greg et Serge Côté, 1984, « L'État et les organismes régionaux de 'participation' au Québec et au Nouveau-Brunswick », dans Danielle Lafontaine et Bruno Jean (sous la dir. de), *Région, régionalisme et développement régional: le cas de l'Est-du-Québec*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ), p. 171-207.
- Allain, Greg, Isabelle McKee-Allain et Joseph Yvon Thériault, 1993, « La société acadienne : lectures et conjonctures », dans Jean Daigle (sous la dir. de), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, p. 341-384.
- Almgren, Gunnar, 2000, « Community », dans Edgar F. Borgatta et Rhonda J.V. Montgomery (sous la dir. de), *Encyclopedia of Sociology*, Macmillan Reference USA, p. 362-369.
- Aunger, Edmund A., 2010, « Profil des institutions francophones », dans Anne Gilbert (sous la dir. de), *Territoires francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion, p. 56-75.
- Belliveau, Joel, 2008, « Acadian New Brunswick's Ambivalent Leap into the Canadian Liberal Order », dans Magda Fahrni et Robert Rutherford (sous la dir. de), *Creating Postwar Canada: Community, Diversity, and Dissent, 1945-75*, Vancouver, University of British Columbia Press, p. 61-88.

- Bouchard, Pier et Sylvain Vézina, 2001, « Modernisation de l'administration publique au Nouveau-Brunswick, démocratie et bureaucratie : le modèle de Louis J. Robichaud », dans Collectif (sous la dir. de), *L'ère Louis J. Robichaud, 1960-70: Actes du colloque*, Moncton, Université de Moncton – Institut canadien de recherche sur le développement régional / The Canadian Institute for Research on Regional Development, p. 55-68.
- Breton, Raymond, 1964, « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 2, p. 193-205.
- Breton, Raymond, 1983, « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 23-38.
- Breton, Raymond, 1994, « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires: Essai de typologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 59-69.
- Breton, Raymond, 2005, *Ethnic Relations in Canada: Institutional Dynamics*, Montreal, McGill–Queen's University Press.
- Brubaker, Rogers, 1996, *Nationalism Reframed: Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Calhoun, Craig, 1997, « Nationalism and the Public Sphere », dans Jeff Weintraub et Krishna Kumar (sous la dir. de), *Public and Private in Thought and Practice: Perspectives on a Grand Dichotomy*, Chicago, University of Chicago Press, p. 75-102.
- Cardinal, Linda, 2005, « New Institutionalism and Political Science in Quebec », dans André Lecours (sous la dir. de), *New Institutionalism: Theory and Analysis*, Toronto, University of Toronto Press, p. 128-150.
- Cardinal, Linda et Eloïsa González Hidalgo, 2012, « L'autonomie des minorités francophones hors Québec au regard du débat sur les minorités nationales et les minorités ethniques », *Minorités linguistiques et société*, n° 1, p. 51-65.
- Cardinal, Linda et Marie-Ève Hudon, 2001, *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada: une étude préliminaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- Cardinal, Linda et Martin Papillon, 2011, « Le Québec et l'analyse comparée des petites nations », *Politique et Sociétés*, vol. 30, n° 1, p. 75-93.
- Cimino, Louis F., 1977, *Ethnic Nationalism Among the Acadians of New Brunswick: An Analysis of Ethnic Political Development*, thèse de doctorat en anthropologie, Duke University, Durham, NC.
- Cross, William et Ian Stewart, 2001, « Ethnicity and Accommodation in the New Brunswick Party System », *Journal of Canadian Studies*, vol. 36, n° 4, p. 32-58.
- Crozier, Michel et Jean-Claude Thoenig, 1975, « La régulation des systèmes organisés complexes: Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n° 1, p. 3-32.
- Dieckhoff, Alain, 2000, *La nation dans tous ses états: les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion.
- DiMaggio, Paul J. et Walter W. Powell, 1997, « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations », *Politix*, vol. 10, n° 40, p. 113-154.
- Dionne, Hugues et Pierre-André Tremblay, 1999, « Mobilisation, communauté et société civile sur la complexité des rapports sociaux contemporains », dans Pierre-André Tremblay (sous la dir. de), *Vers un nouveau pacte social? État, entreprises, communautés et territoire régional*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), p. 89-104.
- Donzelot, Jacques, 2003, *Faire société: la politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil.

- Dumont, Fernand, 1997, « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.
- Duran, Patrice et Jean-Claude Thoenig, 1996, « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, p. 580-623.
- Flora, Peter, Stein Kuhnle et Derek W. Urwin, 1999, *State Formation, Nation-building, and Mass Politics in Europe*, Oxford, Oxford University Press, coll. « Comparative European Politics ».
- Forgues, Éric, 2010, « La gouvernance des communautés francophones en situation minoritaire et le partenariat avec l'État », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 1, p. 71-90.
- Fournis, Yann, 2006, *Les régionalismes en Bretagne: la région et l'État (1950-2000)*, Bruxelles, Peter Lang.
- Fournis, Yann, 2010, « Un immobilisme républicain en trompe-l'œil? Région, politique linguistique et pays en Bretagne: L'institutionnalisation au prisme de l'informel », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 1, p. 45-70.
- Gagnon, Alain et James Tully (sous la dir. de), 2001, *Multinational Democracies*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- Gauvin, Monique et Lizette Jalbert, 1986, « Percées et déboires du Parti acadien », *Revue parlementaire acadienne*, vol. 10, n° 3, p. 13-17.
- Gellner, Ernest, 1989, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.
- Gerstle, Gary, 2009, « The Resilient Power of the States Across the Long Nineteenth Century. An Inquiry into a Pattern of American Governance », dans Lawrence R. Jacobs et Desmond S. King (sous la dir. de), *The Unsustainable American State*, Oxford, Oxford University Press, p. 61-87.
- Grémion, Pierre, 1976, *Le pouvoir périphérique: Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil.
- Hall, Peter A. et Rosemary C.R. Taylor, 1997, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3, p. 469-496.
- Halpern, Charlotte, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (sous la dir. de), 2014, *L'instrumentation de l'action publique: Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Helly, Denise, 2001, « Communauté et citoyenneté. Les années 1990: Enracinement local, responsabilité sociale », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, n° 3, p. 11-29.
- Howlett, Michael, Alex Netherton et M. Ramesh, 1999 [2<sup>nd</sup> ed.], *The Political Economy of Canada: An Introduction*, Don Mill, Oxford University Press.
- Jacobs, Lawrence R. et Desmond S. King (sous la dir. de), 2009, *The Unsustainable American State*, Oxford, New York, Oxford University Press.
- Jenson, Jane, 1997, « Fated to Live in Interesting Times: Canada's Changing Citizenship Regimes », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 30, n° 4, p. 627-644.
- Jouve, Bernard, 1998, « D'une mobilisation à l'autre. Dynamique de l'échange politique territorialisé en Rhône- Alpes », dans Emmanuel Négrier et Bernard Jouve (sous la dir. de), *Que gouvernent les régions d'Europe?*, Paris, L'Harmattan, p. 105-133.
- Keating, Michael, 1996, *Nations Against The State: The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*, New York, St Martin's Press.
- Keating, Michael, 1999, « Asymmetrical Government: Multinational States in an Integrating Europe », *Publius: The Journal of Federalism*, vol. 29, n° 1, p. 71-86.
- Keating, Michael, 2001, « Rethinking the Region Culture, Institutions and Economic Development in Catalonia and Galicia », *European Urban and Regional Studies*, vol. 8, n° 3, p. 217-234.

- Keating, Michael, 2003, « Culture, institutions et développement dans huit régions d'Europe », dans Ronan Le Coadic (sous la dir. de), *Diversité culturelle et mondialisation: repenser la démocratie. Identités et démocratie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 165-191.
- Keating, Michael, 2008, « Thirty Years of Territorial Politics », *West European Politics*, vol. 31, n<sup>os</sup> 1-2, p. 60-81.
- Keating, Michael et Nicola McEwen (sous la dir. de), 2006, *Devolution and Public Policy: A Comparative Perspective*, Londres, Routledge.
- King, Desmond et Patrick Le Galès, 2011, « Sociologie de l'État en recomposition », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n<sup>o</sup> 3, p. 453-480.
- King, Desmond et Robert C. Lieberman, 2011, « L'État aux États-Unis: nouvelles perspectives de politique comparée pour en finir avec le mythe de l'État 'faible' », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n<sup>o</sup> 3, p. 481-507.
- Kymlicka, Will, 2014, « Citizenship, Communities, and Identity in Canada », dans James Bickerton et Alain-G. Gagnon (sous la dir. de), *Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press, p. 21-44.
- Landry, Rodrigue, Éric Forgues et Christophe Traisnel, 2010, « Autonomie culturelle, gouvernance et communautés francophones en situation minoritaire au Canada », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n<sup>o</sup> 1, p. 91-114.
- Lascoumes, Pierre et Patrick Le Galès (sous la dir. de), 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « Gouvernances ».
- Lascoumes, Pierre et Louis Simard, 2011, « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de science politique*, vol. 61, n<sup>o</sup> 1, p. 5-22.
- Leca, Jean, 2012, « L'état entre *politics*, *policies* et *polity* », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n<sup>o</sup> 1, p. 5982.
- Lecours, André, 2002, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique: unité ou diversité? », *Politique et Sociétés*, vol. 21, n<sup>o</sup> 3, p. 319.
- Le Galès, Patrick et Christian Lequesne, 1998, *Les paradoxes des régions en Europe*, Paris, La Découverte.
- Lovering, John, 1999, « Theory Led by Policy: The Inadequacies of the 'New Regionalism' (Illustrated from the Case of Wales) », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 23, n<sup>o</sup> 2, p. 379-395.
- Lowi, Theodore J., 1972, « Four Systems of Policy, Politics, and Choice », *Public Administration Review*, vol. 32, n<sup>o</sup> 4, p. 298-310.
- Mann, Michael, 2003, « The Autonomous Power of the State: Its Origins, Mechanisms and Results », dans Neil Brenner, Bob Jessop, Martin Jones et Gordon Macleod (sous la dir. de), *State/Space: A Reader*, Oxford, Wiley-Blackwell, p. 53-64.
- Noiriel, Gérard, 2001, *État, nation et immigration: vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin.
- Özkırımlı, Umut, 2010, *Theories of Nationalism: A Critical Introduction*, New York, Palgrave Macmillan.
- Pal, Leslie, 1993, *Interests of State: The Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Papillon, Martin, 2008, « Is the Secret To Have a Good Dentist? Canadian Contributions to the Study of Federalism in Divided Societies », dans Linda A. White et al. (sous la dir. de), *The Comparative Turn in Canadian Political Science*, Vancouver, University of British Columbia Press, p. 123-139.
- Pasquier, Romain, 2004, *La capacité politique des régions: une comparaison France/Espagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.



- Ratier-Coutrot, Laurence, 1986, « De 'Middletown' à l'OCS : les études localisées », dans Centre national de la recherche scientifique (sous la dir. de), *L'esprit des lieux : localités et changement social en France*, Paris, Éditions du CNRS, p. 259-275.
- Rocheffort, David A., Michael Rosenberg et Deena White, 1998, « Community as a Policy Instrument: A Comparative Analysis », *Policy Studies Journal*, vol. 26, n° 3, p. 548-568.
- Roger, Antoine, 2001, *Les grandes théories du nationalisme*, Paris, Colin, coll. « Compact science politique ».
- Rokkan, Stein et Derek Urwin, 1983, *Economy, Territory, Identity: Politics of West European Peripheries*, Londres, Sage.
- Savoie, Donald J. et Maurice Beaudin, 1988, *La lutte pour le développement : Le cas du Nord-Est*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Seymour, Michel (sous la dir. de), 2002, *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber.
- Simeon, Richard, Ian Robinson et Jennifer Wallner, 2014, « The Dynamics of Canadian Federalism », dans James Bickerton et Alain-G. Gagnon (sous la dir. de), *Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press, p. 65-91.
- Skocpol, Theda, 1985, « Bringing the State Back In: Strategies of Analysis in Current Research », dans Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol (sous la dir. de), *Bring the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 337.
- Smith, Anthony David, 1995, *Nations and Nationalism in a Global Era*, Cambridge (GB), Polity Press.
- Smith, Miriam, 2002, « L'héritage institutionnaliste de la science politique au Canada anglais », *Politique et Sociétés*, vol. 21, n° 3, p. 113-138.
- Théret, Bruno, 2000, « Institutions et institutionnalismes. Vers une convergence des conceptions de l'institution ? » dans Michèle Tallard, Bruno Théret et Didier Uri (dir.), *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan, p. 25-68.
- Thériault, Joseph Yvon, 2001, « Le moment Robichaud et la politique en Acadie », dans Collectif (sous la dir. de), *L'ère Louis J. Robichaud, 1960-70 : Actes du colloque*, Moncton, Université de Moncton – Institut canadien de recherche sur le développement régional / The Canadian Institute for Research on Regional Development, p. 39-54.
- Thériault, Joseph Yvon, 2007, *Faire société : Société civile et espaces francophones*, Ottawa, Prise de parole.
- Thériault, Joseph Yvon, 2014, « Complétude institutionnelle : du concept à l'action », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, Cahiers du MIMMOC, n° 11, p. 2-10.
- Thériault, Joseph Yvon et E.-Martin Meunier, 2008, « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français ? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (sous la dir. de), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Fides, p. 205-238.
- Tremblay, Diane-Gabrielle et Jean-Marc Fontan, 1994, *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Québec, Télé-Université.
- Tremblay, Pierre-André, 2003, « Qu'y a-t-il dans une communauté ? L'exemple des groupes communautaires québécois », *Revue Interventions économiques*, n° 30.
- Tremblay, Pierre-André et Yann Fournis, 2016, « L'innovation communautaire, en lieu et place du mouvement social », dans Juan-Luis Klein et Denis Harrison (sous la dir. de), *La transformation sociale par l'innovation sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 195-206.



- Tuohy, Carolyn J., 1992, *Policy and Politics in Canada: Institutionalized Ambivalence*, Philadelphie, Temple University Press, coll. « Policy and Politics in Industrial States ».
- Vibert, Stéphane, 2007, *La communauté au miroir de l'État: la notion de communauté dans les énoncés québécois de politiques publiques en santé*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- White, Deena, 1994, « La gestion communautaire de l'exclusion », *Lien social et Politiques*, n° 32, p. 37-49.
- Wright, Vincent et Sabino Cassese (sous la dir. de), 1996, *La recomposition de l'État en Europe*, Paris, La Découverte.
- Young, Robert A., 2001, « Le programme Chances égales pour tous: une vue d'ensemble », dans Collectif (sous la dir. de), *L'ère Louis J. Robichaud, 1960-70: Actes du colloque*, Moncton, Université de Moncton – Institut canadien de recherche sur le développement régional / The Canadian Institute for Research on Regional Development, p. 23-37.